

**Référence :**

- [Décret n°92-861 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux](#)
- [Décret n° 2021-1886 du 29 décembre 2021 fixant les échelonnements indiciaires applicables aux cadres d'emplois en voie d'extinction des catégories A et B de la filière médico-sociale de la fonction publique territoriale](#)

Table des matières

GRADES.....	2
RECRUTEMENT .....	2
FONCTIONS.....	2
AVANCEMENT DE GRADE.....	2

**Cadre d'emplois en voie d'extinction**

## GRADES

Le cadre d'emplois comprend 2 grades :

- Infirmier de classe normale
- Infirmier de classe supérieur

## RECRUTEMENT

Le cadre d'emplois est en voie d'extinction. Aucun nouveau recrutement n'est possible par voie de concours.

Un agent pourra être recruté dans ce cadre d'emplois soit par voie de mutation, soit par voie de détachement, soit par voie d'intégration directe.

## FONCTIONS

Les membres du cadre d'emplois exercent leurs fonctions dans les collectivités et établissements publics visés à l'article 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée.

## AVANCEMENT DE GRADE

